



Conseil d'administration du 16 septembre 2021

Délibération n° 2021/65

Objet : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Saint-Urbain et Challans Gois Communauté

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

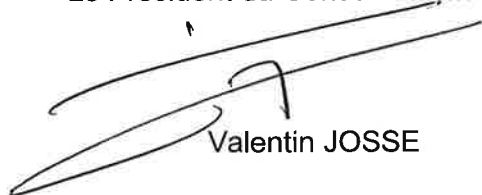
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve la convention d'action foncière entre la commune de Saint-Urbain, Challans Gois Communauté et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation des programmes de logements sur les secteurs « Les Tamaris » et « Le Charbon Blanc ».
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DCL

21 SEP. 2021

COURRIER ARRIVÉ